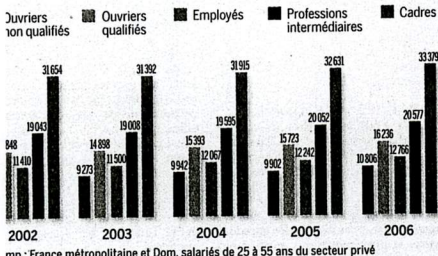


2006, la moitié des salariés du privé gagnent moins de 10 806 euros

Évolution des revenus salariaux médians selon la catégorie professionnelle, en euros



mp : France métropolitaine et Dom, salariés de 25 à 55 ans du secteur privé

SOURCE : INSEE, DADS

traitements : des conditions d'accès plus dures dans le privé

IME GÉNÉRAL	Privé	Public
Age de calcul	25 meilleures années (2008)	6 derniers mois
Age de cotisation	39,5 ans en 2007 40 ans en 2008 41 ans en 2012	39,5 ans en 2007 40 ans en 2008 41 ans en 2012
Taux de cotisation employé	10,35 % à 10,55 % du salaire	7,85 % + une fraction des primes
Age de départ retraite	60 ans (56 ans pour ceux qui ont commencé à travailler à 14 ans)	60 ans (55 ans sous condition)
Effectif	61,3 ans	57,6 ans
Cotisation par année manquante	10 % 5 % en 2013	0,6 % 3 % en 2012 5 % en 2013
Revalorisation	Sur l'inflation	Sur l'inflation (depuis 2004)

SOURCE : LEMONDE.FR

Un secteur privé marqué par les excès et les inégalités

La crise a accentué l'incompréhension de rémunérations indécentes

En s'octroyant des rémunérations insupportables pour l'opinion et en multipliant les parachutes dorés, les dirigeants d'entreprise ont réussi l'exploit de contraindre des gouvernements aussi peu révolutionnaires que ceux des Pays-Bas, de l'Allemagne ou de la France, à légiférer pour mettre un terme à leurs abus.

Rappelons qu'en France les dirigeants du CAC 40 ont gagné en moyenne 4 millions d'euros en 2007, soit environ deux siècles de salaire médian. Et qu'à titre de comparaison, le banquier américain John Pierpont Morgan, fondateur de la banque JP Morgan, estimait au début du XX^e siècle que le top management ne devait pas avoir un salaire (hors dividendes) qui excède vingt fois celui d'un salarié moyen.

Longtemps moins inégalitaire que les autres pays, la France rattrape son retard. Alors que les salaires de 90 % des salariés n'ont progressé que de 4 % de 1998 à 2006, le salaire moyen du premier centile (les 1 % les mieux payés) a progressé de 14 %, le salaire moyen du premier dixième (soit environ 2 500 personnes) de 51 %.

Comment expliquer ces très généreuses augmentations ? Bernard Esambert, ancien conseiller de Georges Pompidou, puis banquier d'affaires, écrit dans un blog : « Le phénomène est d'une grande simplicité. Un nouveau patron est nommé à la tête d'un grand groupe. Le comité des rémunérations (ou des mandataires) s'adresse à un cabinet de conseil (lyen en cinq ou six) qui, comme ses confrères, tient à jour la grille des salaires des responsables du CAC 40. Le nouveau patron, prometteur par défi-

tion, ne peut entrer dans le bas du tableau. On le situera dans le "premier tiers" du haut. Ce faisant il va décaler toute la grille vers le haut (...) ce qui, lors du prochain examen annuel de la rémunération des autres dirigeants, va entraîner une augmentation générale des salaires jusqu'au moment où un nouvel arrivant va à son tour provoquer l'ascension de la grille. » Jusqu'ici deux arguments justifiaient cette situation.

Premièrement, les riches, en s'enrichissant, faisaient peu à peu progresser toute la société. Variante française : si les meilleurs partent à l'étranger, attirés par des salaires plus élevés et l'absence d'impôt sur la fortune (ISF), seuls les médiocres resteront et le déclin du pays s'accélérera. L'augmentation des inégalités et la crise en Grande-Bretagne et aux États-Unis prouvent que la réalité est plus complexe...

Deuxièmement, les rémunérations sont liées aux performances. Là encore, pas de chance. Non seulement le principe même des parachutes dorés contredit cette affirmation, mais le Bureau international du travail (BIT), dans une étude, montre que les systèmes de rémunération des dirigeants ont « engendré des effets très modérés, voire inexistantes, sur la performance des entreprises (...) ». Une explication possible des ten-

dances observées est que les dirigeants occupent une position de force dans la négociation avec les actionnaires ». Ce rapport démontre également que la globalisation de la finance, en favorisant le capital par rapport au travail, accroît aussi les inégalités.

Dans la finance, les rémunérations sont encore plus folles. Selon le Financial Times, les dirigeants des grandes banques internationales auraient touché ces trois dernières années environ 95 milliards de dollars de rémunération... alors que les pertes causées par leurs erreurs sont évaluées à plus de 1 000 milliards de dollars par le Fonds monétaire international. En 1937, le président Roosevelt avait déjà relevé la nocivité de rémunérations excessives en temps de crise, mais on l'avait oublié : « Nous avons toujours su que l'égoïsme insensé doit moralement nous servir ; nous savons maintenant qu'il est économiquement mauvais. »

Quand le bonus d'un employé de banque dépend du montant des crédits qu'il accorde de quelle que soit la solvabilité de l'emprunteur, quand un banquier d'affaires touche un pourcentage de la valeur boursière d'une société résultant d'une fusion, même quand celle-ci tourne à la catastrophe (voir Alcatel-Lucent), ou quand une banque d'investissement se rémunère sur les risques qu'elle fait porter aux autres, le système de rémunérations est poussé au crime. Une des réformes à mener serait de contraindre les entreprises à faire dépendre la part variable des rémunérations des résultats réels et non des résultats escomptés. Mais il faut aller au-delà. L'intérêt des dirigeants peut entrer en contradiction avec ceux de leur entreprise. Exemple : alors que le gouvernement allemand essaie de limiter à 500 000 euros les rétributions des patrons des banques qui bénéficieraient de son plan de sauvetage, les banquiers ne cachent pas leurs réserves. Josef Ackermann, patron de la Deutsche Bank, a estimé que « les plus habiles (...) iront chercher du travail ailleurs ». M. Ackermann gagne environ 10 millions d'euros par an...

Si il est acquis que les rémunérations des dirigeants et des professionnels de la finance nuisent à l'efficacité économique et à la cohésion sociale, l'intervention du législateur est légitime. Loin d'être hostile au capitalisme, cet encadrement des plus hauts revenus serait au contraire le plus sûr moyen d'assurer son avenir.

Frédéric Lemaître
(25 octobre 2008)

ns le football professionnel aussi, salaires flambent

22 ans, Zinedine Zidane, sous les couleurs de Bordeaux (1994-1995), touchait 100 000 francs (15 000 euros) par mois. Né en juillet 1986, Yoann Gourcuuff, actuel meneur de jeu des ducs, perçoit 175 000 euros par mois. À l'âge, même club, même talent, mais une génération d'écart, ce sont les salaires flambent dans le football professionnel. Bien sûr, la fourchette est large : le stagiaire qui fait ses premières dans un club de l'élite, à 2 700 euros mois, et les cadors du championnat de France comme Gourcuuff ou le Lyonnais Benzema, joueur le mieux payé de la ligue 1 : 400 000 euros bruts mensuels, primes et droits d'image.

Pratant aux clubs de l'élite une manne considérable, les droits de retransmission de rémunérations. Aujourd'hui, le salaire moyen d'un joueur de ligue 1 est de 47 000 euros bruts par mois, des cinq plus gros salaires mensuels payés en 2007-2008 : 750 000 euros Kaká (AC Milan), 710 000 euros à J. Dinho (FC Barcelone), 680 000 pour John Terry et Frank Lampard (Chelsea FC), 672 000 euros à Thierry Henry (Arsenal FC) et 660 000 euros pour Andrius Torres (Liverpool FC).

Simon Roger
(27 janvier 2009)

La France limite les bonus des traders dès 2010

L'Etat est le premier à instaurer cette règle, en échange de son aide aux banques

La France sera le premier pays à limiter les bonus des traders, qui ont atteint des niveaux record en 2007 – sous l'injonction de l'Euro, qui en fait une contrepartie à son aide au secteur bancaire. La charte éthique de réforme de la rémunération des traders, présentée le 11 février par le président de la Fédération bancaire française (FBF) Georges Pauget, devrait entrer en application d'ici au mois d'avril 2009. Les règles s'appliqueront pour les bonus que les traders des banques toucheront au début 2010 au titre de 2009.

Le Monde a eu copie d'un accord entre les grands établissements bancaires, la direction du Trésor, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Commission bancaire. Il pose de nouvelles règles qui entraveront les traders touchant début 2010. Dans le champ d'application de ce code éthique figureront les traders et les salariés de la banque d'investissement : banque, entreprise d'investissement, société de gestion ou de capital investissement... L'accord vise à modérer le poids de la part variable de la rémunération, par rapport au salaire, afin que celle-ci n'encourage des prises de risque inconsidérées.

Le texte a aussi pour but de limiter, sinon de supprimer, les bonus garantis. Cette pratique controversée, très répandue, vise à tenir compte de la compétition

entre les places financières, surtout entre Paris et Londres, pour attirer les meilleurs traders, quelles que soient leurs performances réelles.

Cet accord « de place » comporte quatre volets. Le premier, sur « la composition de la rémunération », préconise de verser des salaires « suffisamment importants pour rémunérer l'accomplissement par le professionnel des obligations de son poste, le niveau de compétence, les contraintes et l'expérience ». La part variable de la rémunération ne serait versée qu'en fonction « des gains réels (dégâts) pour l'entreprise tout en tenant compte des intérêts des clients ».

En clair, « la pratique des bonus garantis non liés à la performance doit être prohibée, sauf en cas d'embauche ou de rétention de

CAC 40 : 43 milliards de dividendes versés

Les sommes versées aux actionnaires du CAC 40 ont représenté 54,2 milliards d'euros en 2008, contre 57,2 milliards en 2007, selon Veriminen.net. Les rachats d'actions ont nettement diminué, tandis que les dividendes ont augmenté de 14 % à 43 milliards d'euros contre 38 milliards, un an plus tôt – soit un taux de distribution moyen de 42 % de bénéfices.

professionnels ayant des fonctions-clés. » Le deuxième volet concerne « l'assiette et la date des versements » des bonus. Tous les coûts (capital, liquidité, risque...) devront être intégrés, pour adapter les primes à la réalité économique des profits et plus seulement des gains comptables. Si des positions de marchés se révélaient perdantes, le bonus serait supprimé.

Troisième point : verser une part de la rétribution « en titres ou en options sur titres », afin que les primes soient fonction du cours de Bourse de l'entreprise. Dans son dernier point, « gouvernance », le texte prévoit d'informer le conseil d'administration « des principes de la politique de rémunération ». Ainsi, certains administrateurs de la Société générale auraient découvert, stupéfaits, lors de l'affaire Kerviel, l'ampleur de certains bonus. Dans plusieurs grandes banques françaises, en 2006 et en 2007, un millier de salariés auraient perçu des bonus supérieurs à 100 000 euros. Pour une poignée de stars, ces primes ont excédé les 5 millions.

Ces règles sont un progrès. Les traders ne seraient plus seulement associés aux profits mais aussi aux pertes. Mais les banques, anxieuses de voir leurs meilleurs éléments se délocaliser à Londres, l'appliqueraient-elles ?

Anne Michel
(9 février 2009, actualisé)

Bruxelles aussi

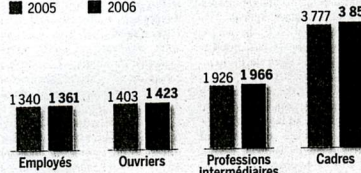
Limiter les salaires des dirigeants de banques qui reçoivent une aide publique « est utile », a estimé, le 6 février 2009, Jonathan Todd, porte-parole de la Commission européenne. Pour les banques aidées par l'Etat, « c'est une incitation supplémentaire pour le remboursement le plus vite possible de l'argent de l'Etat », a-t-il ajouté. Toutefois, « Bruxelles n'impose pas aux Etats membres de le faire », a précisé M. Todd. Le débat sur le salaire des patrons, récurrent en Europe, a été relancé avec l'annonce par le président américain, Barack Obama, d'un plafonnement à 500 000 dollars (386 000 euros) de la rémunération annuelle des dirigeants des entreprises qui ont bénéficié d'une aide de l'Etat. (AFP)

smic net à 37,53 euros

En 2008, après la revalorisation de 1 % au 1^{er} mai, le smic a augmenté de 9 % au 1^{er} juillet. Le smic horaire net est porté à 8,71 euros (euros net), soit 1 321,02 euros mensuels pour un salarié à 35 heures (1 037,53 euros net). L'augmentation du smic, sur laquelle le mouvement va revenir, dépend de l'inflation hors tabac, de mai de l'année N-1 à mai de l'année N (en 2008) et de la moitié de l'inflation du pouvoir d'achat du salaire horaire de base (SHBO) de mars à mars, avec de salaire ayant évolué vite que les prix (-0,05 %), première depuis 25 ans selon l'INSEE, cette donnée n'a pas été

Des salaires mieux orientés pour les cadres

SALAIRES MENSUELS NETS DES POSTES À TEMPS COMPLET en euros



Salaires du privé : + 0,4 % en 2006

Les salaires bruts dans le privé ont augmenté de 1 % (0,4 % en net) entre 2005 et 2006, compte tenu de la hausse des prix à la consommation, a indiqué l'Insee. L'« atténuation de la conjoncture » en 2006 a peu profité aux employés et aux ouvriers qui ont vu leur salaire net diminuer pour les premiers (-0,2 %) ou stagner. En 2006, dans

En bref

● Pôle emploi, déjà confronté aux effets de la mise en œuvre de la fusion ANPE-Assedic, est placé dans un état de « tension » accrue avec l'envolée du chômage, constatant des élus locaux, des syndicalistes ou des usagers.

(Voile de l'Info, 13 février 2009)

● L'intérim a chuté de 4 % en décembre 2008, ce qui porte la baisse à 22,3 % sur l'ensemble de l'année, selon les chiffres publiés par Pôle emploi, le 12 février 2009. En décembre, le nombre d'intérimaires s'est établi à 552 200. En un an, 160 000 postes ont été supprimés, notamment dans l'industrie et les services. Les ouvriers, qui représentent les trois quarts des emplois intérimaires, ont été les plus touchés : la baisse a atteint 23,8 % pour les ouvriers qualifiés et 27,8 % pour les non qualifiés.

(L'Espresso, 20 février 2009)

La finance, un secteur très attractif

ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE UN FINANCIER ET UN SALARIÉ D'UN AUTRE SECTEUR ÉCONOMIQUE AYANT UN PROFIL IDENTIQUE en pourcentage, aux États-Unis



SOURCE : « WAGES AND HUMAN CAPITAL IN THE US FINANCIAL INDUSTRY : 1909-2006 », ÉTUDE DES UNIVERSITAIRES THOMAS PHILLIPPON ET ARIEL RESHEF, DÉCEMBRE 2008